

Direction de l'organisation des Jurys  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles  
🌐 : [www.enseignement.be/jurys](http://www.enseignement.be/jurys)

# Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

## CONSIGNES D'EXAMEN

<b>Cycles</b>	2021-2022/1
<b>Titre</b>	DAES
<b>Matière</b>	Formation historique et géographique

## I. Informations générales

### ●●● Identification de la matière

Intitulé du cours : Formation historique et géographique.

### ●●● Programme(s)

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup>. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=RechercheProg>.

↳ **Numéro des programmes** : 50/2000/240 (histoire) **ET** 57/2000/240 (géographie)

↳ **Liens** :

🔗 : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/50-2000-240.pdf>

🔗 : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/57-2000-240.pdf>



**Un nouveau programme de géographie sera d'application à partir du cycle 2022-2023/1 (cycle allant d'août 2022 jusqu'à janvier 2023 + les cycles suivants). Les consignes de la discipline seront adaptées. Référence du programme : 485/2018/240.**

-> <https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/485-2018.240.pdf>

### ●●● Titre visé et type d'enseignement

Titre : DAES (Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement supérieur).

---

<sup>1</sup> Article 10 du Décret du 27/10/2016, portant sur l'organisation des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

## II. Organisation de l'examen

### ••• Modalités de passation

Type d'examen : oral.

L'examen se déroule en deux parties : histoire et géographie. Dans chacune des matières, le candidat recevra des documents sur un thème donné. Une synthèse orale sera demandée et des questions posées, sur et à partir des documents, permettant d'évaluer la compréhension des documents et de la thématique.

-----

### ••• Matériel

Matériel autorisé et/ou requis : le matériel scolaire de base.

Matériel refusé : tout matériel électronique ou informatique tels que smartphone, tablette, montre connectée, etc., atlas historique, atlas géographique, dictionnaire des noms communs/propres (avec définitions).



**Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'épreuve car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'épreuve, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'épreuve aux candidats par une tierce personne.**

-----

### ••• Consignes d'examen

Il est nécessaire et primordial de se référer aux programmes et référentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour se préparer à l'examen.

Les examinateurs ne sont pas dans l'obligation d'interroger les candidats sur l'ensemble des savoirs, compétences et savoir-faire répertoriés dans les programmes.

Pour la formation historique :

- L'industrialisation et le développement du capitalisme
- L'impérialisme colonial
- La Guerre froide en Europe
- Croissance et dépression de 1945 à aujourd'hui en Europe et dans le monde

Pour la formation géographique :

- La mondialisation
- Dynamiques des populations dans l'Union européenne
- Les espaces urbains en Belgique
- Les fondements d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement